



MAISONS D'ARCHITECTE ET AUTRES MARCHES PRIVES

DEMARCHE PRATIQUE ET JURIDIQUE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

PRESENTATION

CONTEXTE **Pourquoi développer les maisons individuelles d'architecte ?**

À l'inverse des marchés publics, dans une maîtrise d'œuvre pour particuliers, l'architecte est en général seul face à des artisans peu informés des règles de l'art et face à des clients ne connaissant pas le rôle que doit tenir un maître d'ouvrage. Il est donc important de donner aux architectes un savoir et un savoir-faire visant à éviter les écueils d'une pratique approximative.

Cette formation est la suite chronologique de la formation « Démarche commerciale pour architectes voulant développer leur clientèle de particuliers ».

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Acquérir et développer une pratique performante de la maison individuelle (et autres marchés privés) pour des clients non professionnels de la construction, depuis la signature du contrat d'architecte jusqu'à la gestion des levées de réserve.

NATURE

(art.L. 6313-3 du Code du Travail)

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> | adaptation et développement des compétences | <input type="checkbox"/> | conversion |
| <input checked="" type="checkbox"/> | promotion | <input checked="" type="checkbox"/> | acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances |
| <input type="checkbox"/> | prévention | <input type="checkbox"/> | qualification |

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Documents pédagogiques
- Théorie-pratique
- Etudes de cas
- Echange d'expériences et de pratique
Formation basée sur des méthodes pédagogiques actives, favorisant ainsi l'interactivité et les acquisitions. Nous favoriserons sur ce thème le lien théorie-pratique par des mises en situations, des études de cas et des échanges de pratiques.

CONTENU SYNTHETIQUE

- **1 - Conception et réglementation** : La conception et les pièges de la réglementation à éviter, Les responsabilités de l'Architecte, L'avant-projet et la maîtrise de l'estimatif des travaux, L'appel d'offres et les relations avec les artisans
- **2 - Le chantier** : L'ouverture - les réunions - le suivi de chantier, La gestion comptable - la gestion du planning, Les relations-clients/artisans, La réception des travaux et la levée des réserves

SUIVI

- Feuille d'émargement, permettant l'Attestation de présence
- Fiche d'évaluation en fin de module

SANCTION

- Attestation de fin de formation

DATES ET DUREE

- 03/07/17 et 04/07/17 **2 jours** soit **14h**

HORAIRE

9h-17h30

LIEU

- MAISON DES ARCHITECTES
24 rue du Haut Bourgeois 54 000 NANCY

PUBLIC

Architectes souhaitant développer le marché des particuliers

EFFECTIF MAXIMUM

15 participants

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

19 juin 2017

ORGANISME

ALFA - Association Lorraine pour la Formation continue des Architectes
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 41 54 02810 54 auprès du préfet de région de Lorraine
n° SIRET : 332 493 295 000 15 code APE : 8559B
24, rue du Haut Bourgeois - 54 000 Nancy - Tél 03 83 17 17 24 - alfa@archilink.com

ORGANISME PARTENAIRE

Jean-François ESPAGNO, Architecte

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Jean-François ESPAGNO, Architecte

COÛTS

de 300,00 € à 550,00 € **HT** Selon statut du participant

comprenant : participation au stage
supports de formation et documentation
Prise en charge FIF-PL : formation prioritaire, maximum 350€
Les repas sont facturés en sus 18€ HT par jour

MAISONS D'ARCHITECTE ET AUTRES MARCHES PRIVES DEMARCHE PRATIQUE ET JURIDIQUE DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

PROGRAMME DETAILLE

Nota : Description indicative, susceptible d'être adaptée à la demande des stagiaires

Contexte Il s'agit d'une démarche conçue pour un architecte libéral, qui tient compte des spécificités de notre mode d'exercice.
L'accent est mis sur des informations pratiques pour effectuer une mission de maîtrise plus efficace pour une clientèle de particuliers.

Cette formation s'inscrit dans le cursus des architectes membre de l'Association des Architectes Arc-team, toutefois son suivi n'implique en rien une éventuelle adhésion à l'Association.

Journée 1	3 juillet 2017	De 9h00 à 17h30	MAISON DES ARCHITECTES	NANCY
8h30-9h00	Accueil			
9h00-12h30	Conception et réglementation			
	<ul style="list-style-type: none"> - La conception et les pièges de la réglementation à éviter - Les responsabilités de l'architecte 			
12h30-14h00	Pause déjeuner			
14h00-17h30	Conception et réglementation (suite)			
	<ul style="list-style-type: none"> - L'avant-projet et la maîtrise de l'estimatif des travaux - L'appel d'offres et les relations avec les artisans 			
Journée 2	4 juillet 2017	De 9h00 à 17h30	MAISON DES ARCHITECTES	NANCY
8h30-9h00	Accueil			
9h00-12h30	Le chantier			
	<ul style="list-style-type: none"> - L'ouverture, les réunions, le suivi de chantier - La gestion comptable, gestion du planning 			
12h30-14h00	Pause déjeuner			
14h00-17h30	Le chantier (suite)			
	<ul style="list-style-type: none"> - Les relations clients, artisans - La réception des travaux et la levée des réserves 			
	<ul style="list-style-type: none"> - Questionnaire d'évaluation - Conclusions collectives 			